



# **RECUEIL des ACTES du DÉPARTEMENT de l'INDRE**

## **Numéro – 37 – Spécial**

Auteur : Marc FLEURET, Président du Conseil départemental

Date de mise en ligne : 10 novembre 2025

Durée minimum de publicité : deux mois à compter de la date de mise en ligne



**Sommaire**  
**Recueil des Actes Départementaux de l'Indre Spécial n° 37**  
**du 10 novembre 2025**

**(R.A.D.I.)**

\*\*\*\*\*

**Arrêté n° 2025 D 1081 du 5 novembre 2025 - RELATIF** au calendrier prévisionnel 2025-2026 des appels à projet pour les projets autorisés par le Président du Conseil Départemental.



DIRECTION DE LA PRÉVENTION  
ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Tarification - Programmation

**RELATIF** au calendrier prévisionnel 2025-2026 des appels à projet pour les  
projets autorisés par le Président du Conseil départemental

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles notamment les articles L.313.1.1 et R.313.4.0 et  
suivants relatifs à la procédure d'appel à projets ;

VU le schéma départemental en faveur de l'enfance et de la famille 2025-2030 adopté le  
23 juin 2025 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1.** - Le calendrier prévisionnel 2025-2026 des appels à projets pour les projets  
autorisés par le Président du Conseil départemental de l'Indre en application du II-1° de  
l'article R.313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles est le suivant :

- Structure d'hébergement de premier accueil des personnes se déclarant mineurs et non ac-  
compagnés (MNA).

- Lieu de vie pour l'accueil de mineurs non émancipés ou de jeunes majeurs de 6 à 21 ans  
ainsi que pour les mères mineures ou majeures isolées et en difficulté dans leur rôle paren-  
tal avec leurs enfants d'au moins un de moins de 3 ans.

**ARTICLE 2.** - Dans un délai de deux mois suivant sa publication, le présent calendrier  
peut faire l'objet d'éventuelles observations auprès des autorités compétentes.

**ARTICLE 3.** - Le Directeur Général des Services du Département et le Directeur de la  
Prévention et du Développement Social sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de  
l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au Recueil des Actes du Département de  
l'Indre.

DATE de TRANSMISSION  
au CONTRÔLE de LÉGALITÉ

05 NOV. 2025

AFFICHE le

05 NOV. 2025

Le Président du Conseil départemental

Marc FLEURET